

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 1er août 2016 à 20h

Date de la convocation : 22 juillet 2016

Présents : Christine BALANDRAT, Henri BECAUT, Hervé CHOMET, André GAME, Bernard MALBRUNOT, Angélique MOUILLERE, Henri SEULLIET, Angéline VERNISSE

Absent avec pouvoir : Gérard KNOELL pouvoir à Christine BALANDRAT

Absent excusé : Hervé PETIOT

Secrétaire de séance : Christine BALANDRAT

Modification des statuts avec ajout de compétences à la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre :

- réalisation et gestion de parcs de 10 logements minimum adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite
- aménagement et gestion de la halte nautique de Luneau

Avis sur la fusion des communautés de communes Le Donjon Val Libre, Val de Besbre Sologne Bourbonnaise et Varennes Forterre :

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur le Préfet a adopté le 18 mars dernier le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) actant la fusion des communautés de communes Le Donjon Val Libre et Val de Besbre Sologne Bourbonnaise. Néanmoins, la loi NOTRe permet à Monsieur le Préfet, après consultation de la commission départementale de coopération intercommunale, de proposer des projets de fusions ne figurant pas dans le SDCI. Ainsi, la fusion des trois communautés de communes Le Donjon Val Libre, Val de Besbre Sologne Bourbonnaise et Varennes Forterre a été proposée à cette commission qui a émis un avis favorable le 11 mai dernier.

L'arrêté de périmètre actant le projet de fusion des trois communautés de communes a été reçu le 14 juin 2016.

Monsieur Le Maire précise que le conseil communautaire et les conseils municipaux disposent désormais d'un délai de 75 jours pour émettre un avis sur ce périmètre.

Concernant la gouvernance de ce futur EPCI, l'article L.5211-6-1 du CGCT fixe une répartition de droit commun qui porterait l'effectif du prochain conseil communautaire à 64 délégués communautaires. Une dérogation par le biais d'un "accord local" permettrait sous conditions de majorité spécifiques d'augmenter cet effectif à un maximum de 73 délégués communautaires.

Après en avoir délibéré et à la majorité, (1 contre), le Conseil municipal :

- émet un avis favorable à la fusion des communautés de communes Le Donjon Val Libre, Val de Besbre Sologne Bourbonnaise et Varennes Forterre
- valide la proposition de répartition de droit commun fixant l'effectif du prochain conseil communautaire à 64 délégués communautaires
- autorise le Maire à transmettre cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Allier

Renouvellement du contrat de Nadia Chaouche :

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de Nadia CHAUCHE en contrat à durée déterminée en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire. Son contrat prendra effet à partir du 24 août 2016 jusqu'au 23 août 2017. Elle sera rémunérée sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3, pour une durée de 10,19 heures hebdomadaires.

Autorisation d'occupation du domaine public par un administré :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un administré a demandé à occuper du terrain public pour créer une terrasse de 5,20 m de longueur sur 3,20 m de largeur entourée d'un muret de 0,60 m de hauteur. Après délibération, le Conseil Municipal autorise cet administré à occuper à titre gracieux le domaine public pour la création de sa terrasse, et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation du domaine public avec l'administré.

Autorisation d'occupation du domaine public par la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre aménage à ses frais un plateau multisport situé sur la parcelle "Place du Champ de Foire" dont la commune de Montaiguët-en-Forez est propriétaire. Après délibération, le Conseil Municipal autorise la Communauté de Communes à occuper à titre gracieux le domaine public pour une surface en enrobé de 220 m² située dans les emprises de la parcelle "Place du Champ de Foire", destinée à l'implantation du plateau multisport, et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation du domaine public avec la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre.

Présentation du devis de restauration des portes de l'église : Suite au diagnostic d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite aux bâtiments recevant du public, il a été demandé de modifier l'entrée petite porte de l'église. Un devis a été demandé à M. GUYOT, menuisier : montant du devis : 320 € HT, et le sas sera supprimé pour que les personnes en fauteuil roulant entre avec plus de facilité.

Le bas des grandes portes de l'église est également très abîmé, un devis a été demandé à M. GUYOT, et s'élève à 670 € HT.

Le Conseil Municipal accepte les devis et charge M. le Maire à passer commande.

Point sur la rentrée scolaire 2016 : La nouvelle institutrice se nomme Marine ISSARD. Elle aura 26 élèves dont :

– 6 PS maternelle - 6 MS maternelle - 7 GS maternelle - 7 CP

A Lenax : 17 élèves dont :

– 3 CE1 - 4 CE2 - 8 CM1 - 2 CM2

Rapport du diagnostic accessibilité de la salle polyvalente : Le diagnostic a été réalisé par M. Gayet de Chapeau (03), agréé. Il préconise plusieurs travaux à effectuer dans la salle des fêtes : place de stationnement PMR, accès entre place PMR et entrée, éclairage des cheminements, les sanitaires... Ces travaux peuvent se faire sur 3 ans. Une échelonnement des travaux doivent être préciser afin de le présenter au Préfet.

Emprunt : Au budget prévisionnel assainissement, il a été prévu de réaliser un emprunt de 22 000 € pour financer les futurs travaux d'assainissement. Après discussion, et comme il est prévu 2 raccordements de plus, le Conseil Municipal décide d'emprunter 30 000 € sur 5 ans au taux de 0,60 % au Crédit Agricole.

Ligne de trésorerie : Afin de régler les 1ères factures des travaux d'assainissement, et seulement si nécessaire, une ligne de trésorerie de 70 000 € sera demandé au Crédit Agricole.

Reconnaissance en état de catastrophe naturelle : La commune de Montaiguët-en-Forez a été reconnu par arrêté du 28/06/2016 en état de catastrophe naturelle suite à la demande de M. le Maire après les dégâts occasionnés lors de l'orage et écoulement de boue du 28/05/2016.

Le Maire, Henri BECAUT

Les Conseillers